



**ACTE ADDITIONNEL N°01/2023/CCEG/UEMOA**  
PORTANT RENOUVELLEMENT DE MANDAT ET NOMINATION DE  
MEMBRES DE LA COUR DE JUSTICE DE  
L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)

-----

**LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION  
ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

- Vu** le Traité modifié de l'UEMOA, notamment en ses articles 16, 17, 18 et 19 créant la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et définissant ses attributions ;
- Vu** l'article 38 dudit Traité, créant la Cour de Justice de l'UEMOA ;
- Vu** le Protocole additionnel n° 01 relatif aux Organes de contrôle de l'UEMOA ;
- Vu** l'Acte additionnel n° 10/96 en date du 10 mai 1996 portant Statuts de la Cour de Justice de l'UEMOA ;
- Vu** l'Acte additionnel n°05/2016/CCEG/UEMOA en date du 20 mai 2016 portant nomination de Membres de la Cour de Justice de l'UEMOA ;
- Vu** l'Acte additionnel n°02/2018/CCEG/UEMOA en date du 30 juillet 2018 portant nomination d'un membre de la Cour de Justice de l'UEMOA ;
- Vu** l'Acte additionnel n°01/2021/CCEG/UEMOA en date du 04 février 2021 portant nomination d'un membre de la Cour de Justice de l'UEMOA ;
- Vu** l'Acte additionnel n°01/2022/CCEG/UEMOA en date du 21 janvier 2022 portant nomination d'un membre de la Cour de Justice de l'UEMOA ;
- Vu** le Règlement n° 01/96/CM du 05 juillet 1996 portant Règlement de Procédures de la Cour de Justice de l'UEMOA ;

- Constatant** que les mandats de Mesdames TOURE Joséphine Suzanne épouse EBAH, Eliane ALAGBADA et Messieurs Euloge AKPO, Salifou SAMPINBOGO, Ladislau Clemente FERNANDO EMBASSA, Daniel Amagoin TESSOUGUE, Mahawa Sémou DIOUF et Lodonou Kuami Gaméli sont arrivés à terme le 25 mai 2022 ;
- Soucieuse** d'assurer le fonctionnement régulier des Organes de l'Union, en l'occurrence, la Cour de Justice de l'UEMOA ;
- Sur** proposition des Gouvernements du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo ;

## **DECIDE :**

### **Article premier :**

Sont renouvelés, les mandats de membre de la Cour de Justice de l'UEMOA de :

- Madame TOURE Joséphine Suzanne épouse EBAH, au titre de la République de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur Daniel Amagoin TESSOUGUE, au titre de la République du Mali ;
- Monsieur Mahawa Sémou DIOUF, au titre de la République du Sénégal.

### **Article 2 :**

Sont nommés membres de la Cour de Justice de l'UEMOA :

- Monsieur Jules CHABI MOUKA, au titre de la République du Bénin ;
- Monsieur Kalifa BAGUE, au titre du Burkina Faso ;
- Monsieur Ladislau Clemente FERNANDO EMBASSA, au titre de la République de Guinée-Bissau ;
- Monsieur GAYAKOYE SABI ABDOURAHAMANE, au titre de la République du Niger ;
- Monsieur LODONOU Kuami Gaméli, au titre de la République Togolaise.

### **Article 3 :**

Les mandats de Madame TOURE Joséphine Suzanne épouse EBAH et de Messieurs Jules CHABI MOUKA, Kalifa BAGUE, Ladislau Clemente FERNANDO EMBASSA, Daniel Amagoin TESSOUGUE, GAYAKOYE SABI ABDOURAHAMANE, Mahawa Sémou DIOUF et LODONOU Kuami Gaméli, courent à compter de la date de leur prestation de serment.

**Article 4 :**

Le présent Acte additionnel entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera publié au Bulletin Officiel de l'Union.

Fait à Niamey, le 10 janvier 2023

Pour la Conférence des Chefs d'Etat et de  
Gouvernement,

Le Président



**S.E.M Mohamed BAZOUM**